

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 12 août 1971

SG/GT/Bât.(71) PV 13



COE078630

PROCES-VERBAL

DE LA 13ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'ETUDIER LE PROBLEME DES INSTALLATIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE (1)

tenue à Paris dans les locaux de M. BERNARD, Architecte

du 26 juillet 1971 à 15 h.

au 27 juillet 1971 à 13 h.

La séance est ouverte le 26 juillet 1971 à 15 h. sous la présidence de M.de Grave qui souhaite la bienvenue à M.Lange et lui fait part du plaisir qu'il ressent à le voir siéger à nouveau au sein du Groupe de Travail.

Il informe le Groupe de Travail que M. Amatucci a fait parvenir un télégramme l'informant qu'il ne pourra assister à cette séance du fait de son état de santé.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure en annexe II (SG/GT/Bât.(71) OJ 13).

II. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA 12ème REUNION

M.de Grave fait part de la remarque de M.Amatucci tendant à ce que la déclaration du Président citée page 9 à l'alinéa (a) soit complétée avec le mot "probablement". Cette déclaration se lirait :

.....

" a) de la concentration du volume, ce qui conduira à une dépense (prix au 1.10.70) restant probablement dans le cadre du budget prescrit. "

M. Hunt fait connaître que cette modification a déjà été apportée au texte du rapport adressé au Comité des Ministres.

./.

(1) voir liste des participants en annexe

M.de Grave rappelle que lors de l'adoption du Procès-verbal de la 11ème réunion (page 2) à propos des circulations, il avait fait remarquer qu'à son avis la pensée de M.Lange n'avait pas été rapportée correctement. Il demande à M.Lange de confirmer ou d'infirmer cette remarque.

M.Lange remercie le Président ainsi que ses collègues des voeux de rétablissement qui lui ont été transmis par le Directeur Général. S'agissant des circulations, il précise qu'il pense que les circulations verticales étaient préférables à celles horizontales, notamment dans les zones de bureaux, ce qui correspond à l'interprétation de M.de Grave, sous réserve de ces modifications. Le procès-verbal de la 12ème réunion (SG/GT/Bât.(71) PV 12) est ainsi adopté.

III. EXAMEN DU PROJET DE CONSTRUCTION REMANIE PAR L'ARCHITECTE A LA LUMIERE DES DISCUSSIONS DES 10 ET 11 JUIN 1971.

Avant d'entreprendre cet examen, M.de Grave demande aux membres du Groupe de Travail s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion commune des Délégués des Ministres et du Groupe de Travail, dont le texte leur a été adressé dans le dossier de la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée à cet égard.

M.de Grave informe le Groupe de Travail que lors de leur 200ème réunion, les Délégués ont entendu une déclaration de leur président en exercice, M.Fälthelm.

Celui-ci a notamment rendu compte de l'exposé de M. Bernard ainsi que de la déclaration faite par le Président du Groupe de Travail lors de la réunion commune du Groupe de Travail avec les Délégués des Ministres qui a eu lieu le 11 juin 1971.

Les Délégués des Ministres ont pris acte de cette déclaration et en conclusion de leur réunion ils ont considéré, comme le Groupe de Travail, que l'architecte devait poursuivre ses travaux dans le sens prévu, en vue de l'établissement des plans de construction définitifs.

M.de Grave signale encore qu'ayant reçu le programme établi par le Secrétariat, il l'a étudié. Il a un certain nombre de remarques à formuler qu'il communiquera ultérieurement.

Elles portent essentiellement sur :

- le nombre de bureaux prévus au niveau de l'hémicycle,
- les accès aux salles de réunions,
- le nombre de places dans l'hémicycle ainsi que
- le nombre de cabines d'interprétation en fonction du nombre de langues à interpréter.

Passant plus spécialement à l'ordre du jour, M.de Grave précise que le but de la présente réunion est d'entendre un exposé de M. Bernard sur l'approfondissement de son avant-projet à la lumière des commentaires faits lors de la dernière réunion ainsi que pendant la réunion commune avec les Délégués des Ministres. A la suite de cet exposé, les nouveaux plans seront examinés par les membres du Groupe de Travail.

M.Bernard expose que l'évolution actuelle de son avant-projet tient compte des remarques exprimées au cours des réunions précédentes et des besoins qui sont imposés par le Parlement Européen à la suite de l'entretien qu'il a eu avec M. Ginestet, haut fonctionnaire du Parlement Européen et M.Hunt.

Il fait part de l'insistance du Parlement Européen à obtenir le maximum de bureaux au niveau de l'hémicycle afin de couvrir les besoins des Présidences, du Greffe de l'Assemblée Consultative, du Secrétaire Général du Parlement Européen et de la Direction de la Séance.

Ces impératifs ont contraint l'architecte à remanier son parti et à créer :

- a) une zone de bureaux au niveau de l'hémicycle
- b) une zone de salles de réunions (les plus importantes) y compris la salle du Comité des Ministres au niveau immédiatement supérieur.

Ce changement important du parti a pour conséquences la modification de l'entrée principale et un abaissement du niveau du plancher de l'hémicycle.

Au sujet de l'hémicycle, M.Bernard confirme qu'il n'a pu obtenir de réponse ferme en ce qui concerne le nombre de places à prévoir dans le cadre de l'élargissement des Communautés. Il insiste sur le fait que le nombre de places a une incidence sur les abords des annexes ainsi que sur le volume de l'hémicycle. Il importe donc pour lui qu'il dispose au plus tôt d'un chiffre définitif.

A l'issue d'une discussion approfondie au cours de laquelle sont successivement intervenus MM.de Grave, Peyrot et Hunt, le Groupe de Travail décide en définitive de s'en tenir aux propositions initiales du rapport, c'est-à-dire 400 places au maximum et 300 places le jour de l'ouverture. Ce nombre de 300 places satisferait les besoins :

- du Parlement Européen pour 208 places de Parlementaires (chiffre qui tient compte de l'élargissement des Communautés)
- de l'Assemblée Consultative : 140 places plus, une cinquantaine de suppléants
- de la Commission des Communautés Européennes : 10 places
- du Conseil des Ministres (ou du Comité des Ministres) : 14 places.

A ces chiffres on peut ajouter les 50 places prévues pour les fonctionnaires et qui, dans un stade ultérieur, pourraient être reportées en tribune, selon les nécessités.

M. Bernard soulève le problème des langues et surtout le nombre de celles-ci. Pour le moment il semble que le Parlement Européen ne soit pas en mesure de donner une réponse officielle, mais il a été indiqué officieusement à M. Bernard que dans les locaux construits à l'heure actuelle à Luxembourg, il est prévu la possibilité d'interpréter en 7 langues.

Le Groupe de Travail estime, dans ces conditions, que 11 salles ainsi que l'hémicycle devront être équipés de 7 cabines plus la cabine technique, les 3 salles plus petites pouvant être limitées à 5 cabines plus 1.

Le Groupe de Travail a noté qu'il se poserait un problème de financement de ce supplément, qu'il appartiendrait au Comité des Ministres de trancher. Le coût de la construction des cabines d'interprétation supplémentaires et des équipements a été évalué à 2.500.000 Ffrs

Passant au problème de la Bibliothèque, M. Bernard précise que le programme a évolué et que, si au départ on se trouvait en face d'une Bibliothèque classique, il semble qu'une évolution ait eu lieu au sein du Secrétariat pour adjoindre à celle-ci tous les centres de documentation. Ce programme doit encore être mis au point à la suite des remarques de l'expert, M. Bleton.

En définitive, M. Bernard précise que, comme les membres du Groupe de Travail pourront le constater sur les plans qu'il va leur présenter, le bâtiment est légèrement différent de celui qui leur avait été présenté au mois de juin :

- l'Assemblée et le Parlement Européen trouvent au niveau de l'hémicycle les bureaux indispensables au fonctionnement des séances ;
- au-dessus de ce niveau on trouve la Bibliothèque ainsi que les salles de réunions et, enfin,
- les deux derniers niveaux sont consacrés à des zones de bureaux.

A la suite de cet exposé M. de Grave demande à ce que soient établis :

- un schéma de circulation avec les contrôles et les accès aux différentes zones,
- le nombre exact d'emplacements de parkings qui lui semblent insuffisants puisque limités à 300 en sous-sol et éventuellement à 150 sous la dalle de l'entrée d'honneur.

Il souhaiterait aussi que soit établi un organigramme avec superficies et que soit étudié le problème de la circulation des documents.

A la suite de cette déclaration, M. de Grave demande que le Groupe se saisisse du document SG/GT/Bât.(71)2 qui traite de l'évaluation des éléments non compris dans l'estimation financière.

./.

A la requête du Président, M.Clamer précise que dans les chiffres indiqués ne sont pas compris :

- le coût de l'acquisition du terrain (10.000 frs), des frais d'arpentage (32.000 frs) et de la reconnaissance des sols (20.000 frs), soit 67.000 frs ;
- la plus-value intervenue dans le prix de l'extension de l'auto-commutateur, soit 1.000.000 au lieu de 500.000 frs ;
- la plus-value d'environ 1 million de francs qui doit être apportée au poste d'acquisition du mobilier et du matériel ainsi que l'a recommandé le Groupe de Travail lors de sa réunion du 10 juin 1971 ;
- le coût de l'acquisition et de la mise en place d'un équipement de télévision en circuit fermé des débats de l'hémicycle ;
- le coût de l'acquisition et de la mise en place d'un équipement de transport des documents ;
- le coût des équipements d'interprétation simultanée résultant de l'extension de 4 à 7 langues.

A la suite de ces précisions, M.de Grave demande que le document considéré soit refait à la lumière de ces divers éléments.

Il note aussi, à la suite d'une intervention de M.Ovtchnikov, que si le conditionnement d'air a été supprimé pour les bureaux, il reste maintenu pour les salles et l'hémicycle, mais il souhaite qu'en tout cas le gros-oeuvre soit réalisé de façon à permettre la mise en place éventuelle d'une climatisation totale du bâtiment.

Le Groupe de Travail passe alors à l'examen des plans et maquette correspondant à l'avant-projet initial et à son évolution. Un certain nombre de remarques et critiques sont présentées par différents membres du Groupe et la séance est levée à 19 h.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Méthodes de travail du Groupe et aspects financiers

La séance est reprise le 27 juillet 1971 à 9 h 30 avec les mêmes participants, à l'exception de M.Bernard et de ses collaborateurs qui mettent leurs plans en harmonie avec les remarques faites la veille par certains membres du Groupe de Travail.

M.de Grave exprime les sérieuses préoccupations que lui inspire l'évolution constante de l'avant-projet, sans que l'on aboutisse à un parti définitif. Il rappelle aux membres du Groupe de Travail le mandat qui leur a été donné par le Comité des Ministres, fait l'historique de l'évolution de l'avant-projet et exprime ses craintes quant au respect des dates prévues au calendrier et au maintien de la dépense dans l'enveloppe budgétaire allouée.

./.

M. Wilby approuve dans l'ensemble la déclaration de M. de Grave. Il fait cependant remarquer qu'en ce qui le concerne, il estime que la mission du Groupe de Travail ne consiste pas à suppléer l'architecte et qu'elle se limite à :

- être le conseil professionnel auprès du Comité des Ministres et du Secrétariat, afin de veiller au respect du programme et à la mise en oeuvre d'un parti qui soit le plus fonctionnel et le plus rationnel possible,
- contrôler les engagements de dépenses et s'assurer qu'ils restent dans l'enveloppe budgétaire,
- surveiller et faire respecter les dates prévues au calendrier.

MM. Lange et Peyrot se déclarent l'un et l'autre d'accord avec ce que vient d'exprimer M. Wilby.

M. de Grave fait siennes, lui aussi, les remarques de M. Wilby et demande :

- que le Groupe de Travail retrouve le nombre initial de ses membres et que MM. Kitsikis et Bernard soient remplacés le plus tôt possible,
- que la prochaine réunion du Groupe de Travail soit fixée au vendredi 1er octobre 1971 à 10 h.15 à l'agence de M. Bernard, et
- que, pour que cette réunion soit efficace, les membres du Groupe de Travail disposent dès le 20 septembre 1971 des documents ci-après :
 - l'organigramme avec mention des surfaces ainsi que les schémas de circulation des politiques, des journalistes, du public, des fonctionnaires, des voitures et des documents ;
 - les séries de plans des différents niveaux avec indication des superficies afin de vérifier si le programme est respecté et si les liaisons entre les différents services, locaux et niveaux sont assurées conformément aux schémas de circulation ;
 - la réponse architecturale aux objections des Délégués des Ministres, du Groupe de Travail et du Secrétariat lors des séances de juin et de juillet 1971 qui justifiera le nouveau parti.

M. Hunt fait connaître que le Secrétariat est très sensible aux arguments développés par le Président et il assure le Groupe de Travail que tout sera mis en oeuvre afin qu'il puisse disposer des documents souhaités dès le 20 septembre 1971.

Il informe le Groupe que le remplacement de M. Bernard a été demandé au Gouvernement français et que la réponse de celui-ci est encore attendue, malgré un rappel adressé vers le mi-juillet au Représentant Permanent.

./.

Il indique que le Secrétariat partage la responsabilité de la modification de l'avant-projet, puisque celle-ci découle des nouvelles propositions introduites par le Parlement Européen.

Il rappelle qu'un des éléments essentiels dans la nouvelle prise de position du Parlement Européen résulte de l'accord récemment réalisé à Bruxelles quant à l'élargissement des Communautés. Les nouveaux impératifs posés par le Parlement Européen doivent être satisfaits au maximum et il convient de souligner à ce propos qu'ils n'augmentent pas les surfaces initialement prévues pour cet Organisme.

Pour satisfaire le Parlement Européen il suffira de ventiler les réserves initialement prévues et de les affecter aux différents besoins exprimés par le Parlement Européen.

Il souhaite, enfin, que le Groupe de Travail insiste pour que le calendrier des études et travaux prévu à la page 18 du rapport de l'architecte (SG/GT/Bât.(71)1) du 2 juin 1971 soit respecté.

Il note, enfin, que le Groupe de Travail ne doit pas ignorer l'augmentation du cadre du Secrétariat depuis 1967 et celle qui interviendra d'ici 1975. Il est incontestable que les surfaces qui seront mises à la disposition du Conseil de l'Europe seront à cette date insuffisantes pour satisfaire ses besoins.

A l'arrivée de M. Bernard, M. de Grave fait part des conclusions auxquelles le Groupe de Travail vient d'aboutir et il insiste auprès de M. Bernard pour que le calendrier des études soit respecté et que les plans et schémas soient adressés aux membres du Groupe de Travail pour le 20 septembre 1971. Il souhaite aussi que parmi les documents figure le nouveau devis rectifié.

Une discussion s'instaure alors au sujet du problème financier et le Groupe de Travail note que les estimations ont été calculées à la date du 1er octobre 1970 et qu'il conviendra d'informer le Comité des Ministres de l'évolution des prix et, par conséquent, de celle du coût du projet.

Le Groupe passe, enfin, à l'étude des nouvelles esquisses de l'architecte et il remercie plus spécialement M. Bernard des efforts accomplis par son cabinet depuis la veille pour présenter ses nouveaux plans. Il précise qu'il n'est pas dans les intentions, ni du Secrétariat, ni du Groupe de Travail de s'occuper de la conception du projet, mais chacun apprécie le fait d'être associé à son évolution.

M. de Grave estime que le projet devrait maintenant arriver à une cristallisation définitive et rappelle à l'architecte que le Groupe de Travail souhaiterait connaître les modifications qui devront être apportées au devis en fonction de l'évolution de l'avant-projet, celui-ci ne devant pas entraîner de dépenses supplémentaires (prix octobre 1970).

M. Bernard, après avoir commenté les plans qu'il vient de présenter, marque son accord pour respecter le calendrier qu'il a établi et assure les membres du Groupe de Travail qu'il fera l'impossible pour que des extraits de plans à petite échelle du projet définitif leur soient adressés en temps voulu, pour qu'ils puissent vérifier si le programme est réalisé et si le parti est fonctionnel.

Le Président prend acte de cette déclaration et les membres du Groupe procèdent alors à un examen approfondi des nouvelles esquisses qu'ils approuvent dans leur ensemble.

Le Groupe de Travail prie M. Peyrot d'établir une ébauche de rapport qu'il transmettra en premier lieu au Président. Le but de ce rapport sera de donner l'avis du Groupe de Travail sur l'avant-projet définitif de l'architecte. L'ébauche sera distribuée aux membres du Groupe de Travail avant la réunion du 1er octobre 1971.

V. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Le Groupe de Travail décide de tenir sa prochaine réunion à Paris le vendredi 1er octobre 1971 à 10 h 15.

La séance est levée à 13 h.

A N N E X E IA P P E N D I X ILISTE DES PARTICIPANTSLIST OF PARTICIPANTSBELGIQUE
BELGIUMM. A. de GRAVE, PrésidentDirecteur Général des Bâtiments
d'Etat, Ministère des Travaux
Publics,
Résidence Palace
155, rue de la Loi
BRUXELLES 4REPUBLIQUE FEDERALE
D'ALLEMAGNE
FEDERAL REPUBLIC OF
GERMANY

M. K. LANGE

Ministerialrat
Dipl.Ing.
Bundesschatz Ministerium
Bauabteilung
BONN
Rheindorferstr. 108ROYAUME UNI
UNITED KINGDOM

Mr. G.T. WILBY

Senior Estate Surveyor
Ministry of Public
Buildings and Works
Directorate of Estate
Management Overseas,
Whitgift Centre,
Wellesley Road,
CROYDON, Surrey, CR9 3LYSUISSE
SWITZERLAND

M. F. PEYROT

ancien Conseiller d'Etat
11, rue de Beaumont
CH 1206 GENEVEArchitecte
Architect

M. H. BERNARD

Inspecteur Général des Bâtiments
Civils et des Palais Nationaux
44, Avenue d'Iéna
75 - PARIS (16°)Conseil de l'Europe
Council of Europe

Mr. S.C. HUNT

Deputy to the Director General
of Administration and Finance

M. R. CLAMER

Chef de la Division des Services
Techniques et des ConférencesEtaient également présents / Also present :

M. OVTCHNIKOV

Ingénieur en chef du Bureau d'Etudes CECOB

M. F.DEBEVER

Adjoint de l'Architecte

M. P.D'HAUTHUILLE

Collaborateur de l'Architecte

Excusé pour raison de santé / Absent for reasons of health :

M. I.E. AMATUCCI

Ingénieur

Paris, le 26 juillet 1971

SG/GT/Bât. (71) OJ 13

A N N E X E II

ORDRE DU JOUR

de la 13ème réunion du Groupe de Travail chargé
d'étudier le problème des installations
du Conseil de l'Europe

tenue à Paris du 26 juillet 1971 à
15 h. au 27 juillet 1971 à 13 h.

1. Adoption de l'Ordre du jour
/SG/GT/Bât. (71) OJ 13/
2. Adoption du Procès-verbal de la 12ème réunion
/SG/GT/Bât. (71) PV 12/
3. Examen du projet de construction remanié par l'architecte
à la lumière des discussions des 10 et 11 juin 1971.
4. Questions diverses
5. Date et lieu de la prochaine réunion.